Etudiant UPJV : Financer sa mobilité

Les bourses accordées dépendent de votre situation et statut d'étudiant et sont calculées en fonction du calendrier universitaire de l'université d'accueil. (Dates indiquées sur les attestations de début et de fin de mobilité).
Les étudiants en césure ne peuvent prétendre aux bourses de mobilité.

ETUDIANTS BOURSIERS DU CROUS
(échelon 0 à 7) ou bénéficiaire du FNAU
ETUDIANTS NON BOURSIERS DU CROUS

TYPE DE BOURSE ET MONTANT DE LA BOURSE MENSUELLE

Bourse Erasmus+ Etudes ou stage : taux mensuel variable en fonction de la destination (voir tableau plus bas).
Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur : 400€/mois pendant 9 mois maximum au cours du cursus universitaire.

PROCEDURE (avant le départ)

Retourner à la DRI les documents demandés :

RIB orignal +
Notification de la bourse du CROUS +
Certificat de scolarité de l'année de départ +
Droits universitaires
Déclaration sur l'honneur précisant que vous ne recevez pas de bourse d'une autre région.

TYPE DE BOURSE ET MONTANT DE LA BOURSE MENSUELLE

Bourse Erasmus+, Etudes ou stage : taux mensuel variable en fonction de la destination (voir tableau plus bas).

PROCEDURE (avant le départ)

Bourse Erasmus+, Etudes ou stage :
Retourner à la DRI les documents demandés :
- RIB orignal
- Certificat de scolarité de l'année de départ
- Droits universitaires

Bourses Erasmus +

Le tableau ci–dessous vous donnera les montants auxquels vous pourrez prétendre pour un séjour dans une de nos universités partenaires ou entreprises/organismes en Europe.

Montant mensuel de la bourse Erasmus +

Danemark – Irlande – Finlande – Suède – Royaume-Uni – Liechtenstein – Norvège - Islande - Luxembourg

Mobilité d'étude (entre 2 et 10 mois) : **450 €**
Mobilité de stage (entre 2 et 10 mois) : **600 €**

Belgique – Autriche – Allemagne – Grèce – Espagne – France – Chypre – Italie – Pays-Bas – Portugal – Malte

Mobilité d'étude (entre 2 et 10 mois) : **390 €**
Mobilité de stage (entre 2 et 10 mois) : **540 €**

Bulgarie – Croatie - Estonie – Lettonie – Lituanie – Hongrie – Pologne – Roumanie – République Tchèque – Slovénie - Slovaquie – ancienne république yougoslave de Macédoine – Turquie

Mobilité d'étude (entre 2 et 10 mois) : **330 €**
Mobilité de stage (entre 2 et 10 mois) : **480 €**

Allocation Erasmus pour les étudiants en situation de handicap
Un étudiant en situation de handicap peut bénéficier d'une allocation Erasmus+ spécifique complémentaire. Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à contacter la DRI.
Sont concernés par cette bourse supplémentaire, les candidats ayant des besoins particuliers car présentant un handicap mental physique, sensoriel, ou autre ou bien souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques.

Erasmus + accompagne les personnes en situation de handicap
Dispositif pour la mobilité des étudiants ERASMUS+ pour les personnes en sitution de handicap (pdf)

Bourse « Aide à la mobilité » (AMI)

Ce dispositif du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'adresse exclusivement aux étudiants boursiers sur critères sociaux. (boursier du CROUS y compris les boursiers échelon 0)
Durée : de 2 à 9 mois maximum
Montant de la bourse : 400 euros/mois

IMPORTANT
Les étudiants doivent faire leur demande de bourse sur critères sociaux auprès du CROUS dans les délais fixés par le CROUS. La bourse du CROUS sera versée pendant toute la durée de mobilité en plus des aides à la mobilité (Erasmus, AMI et/ou Mermoz).
Les bourses sont cumulables sous réserve de modifications et de changement des prérogatives financières des organes financeurs.
Il arrive que les bourses soient versées tardivement. Assurez-vous d'avoir assez de ressources financières au début de votre mobilité à l'étranger. Tout retard dans la transmission des documents requis par la DRI ou Conseil régional entrainera des délais supplémentaires dans la mise en paiement et versement des bourses.

Prenez l'attache de la chargée de mobilité du programme d'échanges envisagé pour plus de précisions.

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

LIENS UTILES

Autres bourses possibles
European Funding Guide
Aides selon le statut
Action Logement (aide mobili-jeune)
Action Logement (aideloca-pass)

DRI
11 rue des Francs Mûriers
80000 Amiens
Tél 03 22 82 72 51
Fax 03 22 82 78 59
dri@u-picardie.fr

CONTACTS

Commission Relations Internationales

Direction des Relations Internationales

Responsables de la mobilité dans les UFR